

Projet pédagogique
Multi-site
Lambres Lez Douai

Année scolaire 2025/2026

1/ Introduction :

L'accueil périscolaire est un lieu de vie où les enfants évoluent selon leurs envies dans un cadre garantissant leur sécurité physique, morale et affective.

Il doit permettre aux enfants de développer leur autonomie et leur sociabilisation dans un espace de loisirs.

C'est également un lieu d'échange et de partage.

L'accueil garanti la neutralité philosophique, politique, syndicale et religieuse.

2/ Contexte local (population, type de commune ...)

Lambres Lez Douai, commune de 5032 habitants en 2023. Ville limitrophe de Douai, elle comprend une proportion d'habitat individuel récent important et des équipements scolaires, sportifs et socio culturels.

La vie associative y est dynamique avec une trentaine d'associations diverses, une école de musique et une MJC.

La population de la ville présente dans le domaine de la petite enfance, des besoins et des demandes clairement identifiés par un diagnostic réalisé en 2007 et actualisé en 2020. Pour y répondre, la ville a signé avec la caisse d'allocations familiales de Douai une Convention Territoriale Globale.

3/ Objectifs pédagogiques :

Créer un cadre d'accueil sécurisant pour l'enfant et sa famille :

- Mise en place d'espaces divers
- Organiser les locaux à l'aide des enfants

Respecter le rythme de vie de chaque enfant :

- Proposer des activités adaptées aux besoins de chaque enfant
- Proposer des "temps libres" afin que l'enfant s'occupe comme il le souhaite
- Permettre à l'enfant de choisir son activité dans la limite du cadre

Créer un cadre favorisant des activités riches et variées :

- Faire participer l'enfant au choix de l'atelier (boite à idée ...)

- Établir une charte en début d'année permettant à l'enfant de savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire

4/ Descriptif de l'accueil périscolaire :

Il s'agit d'un accueil périscolaire organisé par la mairie – avant et après le temps scolaire.

Un tarif en fonction du quotient familial est mis en place pour favoriser la mixité sociale.

Ce service s'adresse à tous les enfants scolarisés au sein des écoles maternelles et primaires de la commune.

Nos accueils sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services de la PMI

5/ Fonctionnement de l'accueil périscolaire :

Les horaires et jours d'accueil :

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis pendant la période scolaire et selon le calendrier de l'éducation nationale.

Il n'y a pas besoin de réservation. Possibilité d'arrivée et de départs échelonnés.

	Matin	Soir
Lundi	7h30-8h20	16h30-18h30
Mardi	7h30-8h20	16h30-18h30
Jeudi	7h30-8h20	16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h20	16h30-18h30

Les lieux d'accueil :

Nom de l'accueil périscolaire	Écoles concernées	Lieu d'accueil
Pirouette	École maternelle Anne Frank École primaire Gallieni	École primaire Gallieni Rue Gallieni
Frimousse	École maternelle Roger Salengro École primaire Roger Salengro	Ecole primaire Salengro Rue du Maréchal Leclerc

Les locaux :

Pour Pirouette : La commune met à notre disposition une salle et le préau de l'école Gallieni

Pour Frimousse : La commune met à notre disposition deux salles et le préau de l'école Salengro

Ces salles sont équipées et aménagées pour recevoir les enfants dans de bonnes conditions

Nous avons aussi accès aux espaces extérieurs des écoles primaires.

Le matériel et le budget :

La municipalité investit chaque année dans du matériel pédagogique et du petit matériels nécessaires aux activités manuelles en fonction des besoins des enfants et de l'équipe d'animation.

Le budget est fixé par la mairie, les différents prestataires sont payés par mandat administratifs

6/ Composition de l'équipe :

Cette équipe répondra en nombre et en qualification à la réglementation en vigueur. Ce sont des animateurs expérimentés, connus des enfants.

Un effort important réalisé en termes de formation, nous permet d'obtenir un taux de titulaire du BAFA de quasiment 100%. Par ailleurs, les membres de l'équipe ont une expérience de l'encadrement d'enfants

Des formations sont régulièrement proposées aux agents avec le CNFPT

Les animateurs ont quasi tous passés le PSC1 avec la protection civile.

Coordinatrice	Virginie Le Lay	BAFD
Pirouette	4 animateurs (non définis)	
Frimousse	4 animateurs (non définis)	

7/ Public Accueilli :

Les enfants accueillis sont les élèves des écoles R Salengro, Gallieni et A. Frank. Ils sont âgés de 3 ans à 11 ans (de la petite section au CM2).

8 / Journée type :

Les parents peuvent déposer leur enfant entre 7h30 et 8h20.

Les enfants peuvent profiter du coin détente-lecture ou jouer jusque 8h20, heure de départ pour l'école.

À 16h30, deux animateurs vont chercher les enfants de maternelle dans leur classe et les primaires rejoignent 2 autres animateurs à un point de RDV sous le préau de l'école.

Ils se rendent ensuite en salle périscolaire ou ils peuvent goûter (fourni par la famille).

L'enfant a le choix de son activité. Il peut également choisir de ne rien faire. Celles-ci sont adaptées à leur âge et doivent être variées (planning établis en équipe lors des réunions et en lien avec les demandes et besoins des enfants), elles peuvent être ludiques, artistiques ou de détente.

Les enfants donnent leurs idées d'activités via « une boîte à idée » en début d'année.

Il n'y a pas d'activités sportives organisées, pas de compétition, seul des jeux ludiques peuvent être organisés.

Un thème par an (fil rouge) est prévu dans les accueils périscolaires. (Défini en début d'année par l'équipe d'animation)

Nous entretenons également un lien particulier avec les béguinages de la ville lors d'échanges intergénérationnels : semaine du goût, octobre rose, carnaval ... sous forme de jeux, d'activités et de dégustations.

Étant donné la courte durée des créneaux d'accueil, il n'est pas prévu de temps de sieste ou de repos à proprement parler. Cependant, le coin lecture est un lieu calme où les enfants peuvent se reposer, se détendre s'ils le souhaitent, avant ou après l'école.

8/ Le rôle du référent :

Sous l'autorité du responsable du service enfance et jeunesse et de la coordinatrice, le référent devra :

- **Contribuer à la rédaction du projet pédagogique et participer à la vie de la communauté éducative :**
 - Participer à la rédaction du projet pédagogique avec la coordinatrice
 - Impulser le projet pédagogique et ses objectifs aux équipes sur le terrain
 - Proposer et participer à la mise en place du planning d'activité en lien avec le projet pédagogique
 - Proposer et suivre des projets extérieurs avec la coordinatrice

- **Assurer le bon fonctionnement de l'accueil dans le respect du cadre réglementaire :**
 - Préparer et coanimer les réunions avec la coordinatrice
 - Gestion du suivi administratif avec la coordinatrice
 - Relation avec les familles sur le lieu d'accueil
 - Garantir la sécurité des enfants sur le lieu d'accueil
 - Rendre compte à la coordinatrice, faire remonter les informations

- **Assurer la gestion d'équipe et matériel de la structure au quotidien :**
 - Coordonner les animateurs en maintenant une dynamique de groupe
 - Anticipation des conflits en lien avec la coordinatrice
 - Centraliser les besoins et demandes de matériel auprès de la coordinatrice
 - Suivi administratif (dépôt de pointages, affichages divers ...)

9/ Le rôle de l'animateur :

L'animateur est garant du bon fonctionnement de l'accueil en accord avec le projet pédagogique.

Cette équipe a la responsabilité :

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire...)
- Des règles de vie
- De la santé, de l'hygiène
- De respecter le rythme de l'enfant selon ses besoins.

Pour cela, il travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

Des réunions d'équipe mensuelles obligatoires :

- Pour entretenir un lien avec les animateurs du second site.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le planning d'activité.

Le référent sera présent lors de la préparation de ces réunions en lien avec le coordinateur.

10/ Les relations avec les familles et l'école :

Les relations avec les familles.

Nous mettons tout en œuvre pour être au plus près des familles : relation individualisée avec les parents dès l'inscription, écoute quotidienne des animateurs sur place, remarques prise en compte grâce au questionnaire de satisfaction, implication lors de diverses manifestations (expositions de fin d'année...)

Les relations avec l'école.

Elles sont naturelles et facilitées par le fait que certains membres de l'équipe y travaillent tout au long de la journée.

11/ Santé et PAI :

Une trousse à pharmacie est à la disposition de l'équipe dans un endroit fermé à clé.

Un cahier est tenu en cas de blessures (sauf blessures graves, le SAMU sera appelé) l'animateur devra soigner l'enfant puis remplir le cahier (nom de l'enfant, type de blessure, soin apporté, date et nom de l'animateur)

Chaque encadrant doit connaître les allergies des enfants.

La ville a signé une charte handicap en 2004, c'est pourquoi nous accueillons également les enfants ayant un PAI alimentaire ou autre ainsi que ceux porteur de handicap.

Nous renforçons au besoin ou à la demande des familles l'équipe d'animation.

12/ Sécurité :

Avec le soutien de l'agent de prévention de la ville, deux exercices d'évacuation incendie sont faits avec les enfants dans le but de leur apprendre les consignes de sécurité

Un exercice intrusion PPMS est également réalisé sur chaque site.

Un compte rendu est rédigé avec l'agent de prévention et transmis à la mairie par la coordinatrice

13/ L'évaluation :

Ce projet pédagogique sera évalué selon deux axes : l'axe qualitatif, à partir des objectifs opérationnels définis plus haut et l'axe quantitatif selon des critères tels que le nombre de participants, la répartition garçons/filles ...

Pour cela, nous utiliserons, en plus des documents administratifs, des outils tels que le questionnaire de satisfaction et la réunion de bilan.